

LES POILUS DU SAPPEY

Les dons de mémoire des Bornes



(Collection privée)

DEBIZE Nathalie
LA SALEVIENNE

Le but des dons de mémoire est de récolter le témoignage des plus anciens, source de savoir inestimable qu'il faut à tout prix conserver en protégeant tous ces documents fournis sous informatique. Plusieurs copies sont sauvegardées afin d'éviter une perte irréparable.

Les photos ne sont diffusées qu'avec l'accord des propriétaires.

Une personne du Sappey nous a confié quelques photographies personnelles de militaires. Elle a besoin de notre aide pour identifier ces personnages qu'elle ne reconnaît pas. Nous avons scanné les photos et les avons enregistrés sur un ordinateur puis nous les avons mises en page pour que quiconque puisse les voir et, éventuellement, les identifier.

Nous avons laissé volontairement du blanc au-dessous de chaque photo, pour pouvoir écrire vos commentaires, vos suggestions et peut être le nom de la personne.

Lorsque l'identification sera avérée nous irons chercher aux archives les éléments nécessaires pour connaître leur parcours militaire, et pourrons ainsi restituer leur histoire à ces photos.

Si la propriétaire des photographies le souhaite, nous pourrions peut-être vous raconter lors d'un prochain livret, l'histoire de ces hommes du Sappey qui se sont battus pour la France.

Avec votre aide, nous pourrions peut-être enrichir cette collection, en rajoutant des photos et en retraçant le parcours de chacun.

A vos greniers, ils sont pleins de trésors.

Nathalie DEBIZE

06 69 46 18 91

donsdememoiredesbornes@gmail.com





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :





Vos commentaires :



ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER



ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le 1er Août 1914

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'ARMÉE DE TERRE y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'ARMÉE DE MER y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre,



Le Ministre de la Marine,



IMPRIMERIE NATIONALE — 1013-113-1003



